

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Marichal-Finck , 14/22 rue J-L Kepenne (2G)- 4040 Herstal
Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Marichal-Finck, 14/22 rue J-L Kepenne (2G) 4040 Herstal
Responsable de l'exécution des travaux : Hesbelec M&M Srl
Compteur : n°: 33897257
Index Jour : 9.5kWh
Nuit : 8.2kWh
EAN : Non communiqué
TVA : BE0860823827

2. Branchement

Tension de service : Mono 230V
Protection branchement : Existante de 50A
Alimentation tableau principal : EXVB - 4x10mm²
Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : RESA

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	18

4. Description

Installation datant d'après le 01/06/2020 et d'avant le 01/06/2023
Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.
- PROJET CHANTIER GÉNÉRAL CONSTRUCTION AVANT JUIN 2023
- APPARTEMENT DUPLEX
- TERRE COMMUNE. BOUCLE EN FOND DE FOUILLE AUTOUR DU BÂTIMENT
- LA PORTE SDB DU BAS N'EST PAS ENCORE INSTALLÉE ET À CHANGÉ DES SENS PAR RAPPORT AUX PLANS DE POSITIONS. LES CHARNIÈRES SE TROUVERONT CÔTÉ INTERRUPTEURS
- LES SDB NE SONT PAS ENTIÈREMENT INSTALLÉES.
- LA CUISINE N'EST PAS ENCORE INSTALLÉE
- LES ÉCLAIRAGES NE SONT PAS ENCORE INSTALLÉS
- LES CONDUITES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE MISE À LA TERRE
- COMPTEUR INSTALLÉ MAIS ENCORE RACCORDÉ. CE RAPPORT EST VALABLE POUR LE RACCORDEMENT
- LE TEST DES DIFFÉRENTIELS ET DE LA BOUCLE DE DÉFAUT N'ONT PAS ÉTÉ RÉALISÉS CAR IL N'Y AVAIT PAS DE TENSION

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.
Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.
Dérégations : Section 6.5.8.1.1. Parties existantes réalisées à partir du 1er juin 2020.
Résistance de dispersion de la prise de terre : 6.5Ω
Isolement général : MQ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Néant	Infraction(s) – Observation(s)
---------	--------------	-------	--------------------------------

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : a été plombé
Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 06/02/2049

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Stéphane Bellavia

Date : 06/02/2024

Visa:



enercetek
Bellavia Stéphane
0471/43.28.74

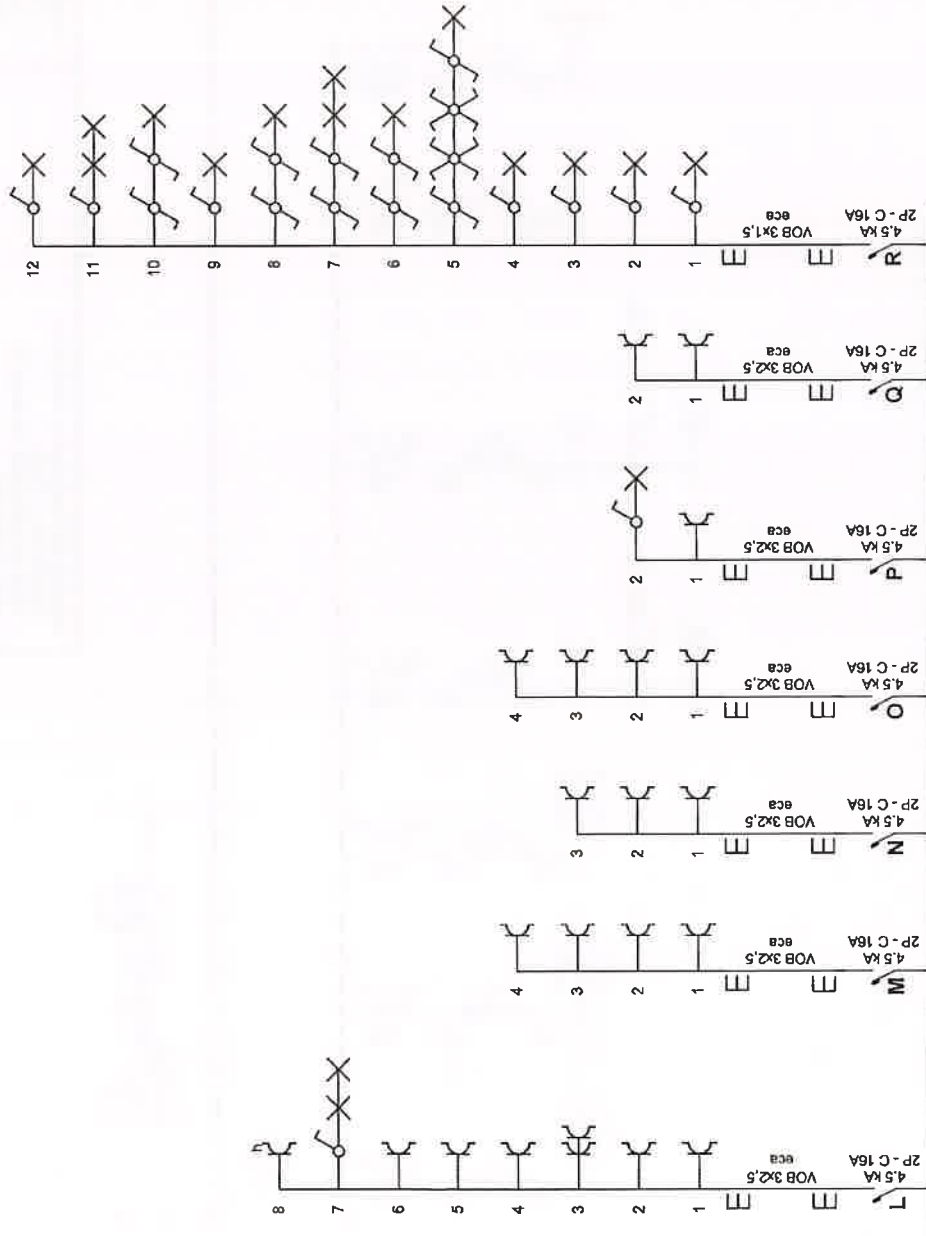


Enercetec A.S.B.L – Organisme de contrôle agréé
☎: 071/166.567
✉: info@enercetec.be
IBAN: BE97 0689 3590 6749



679-INSP

Rapport : E1-25974-02



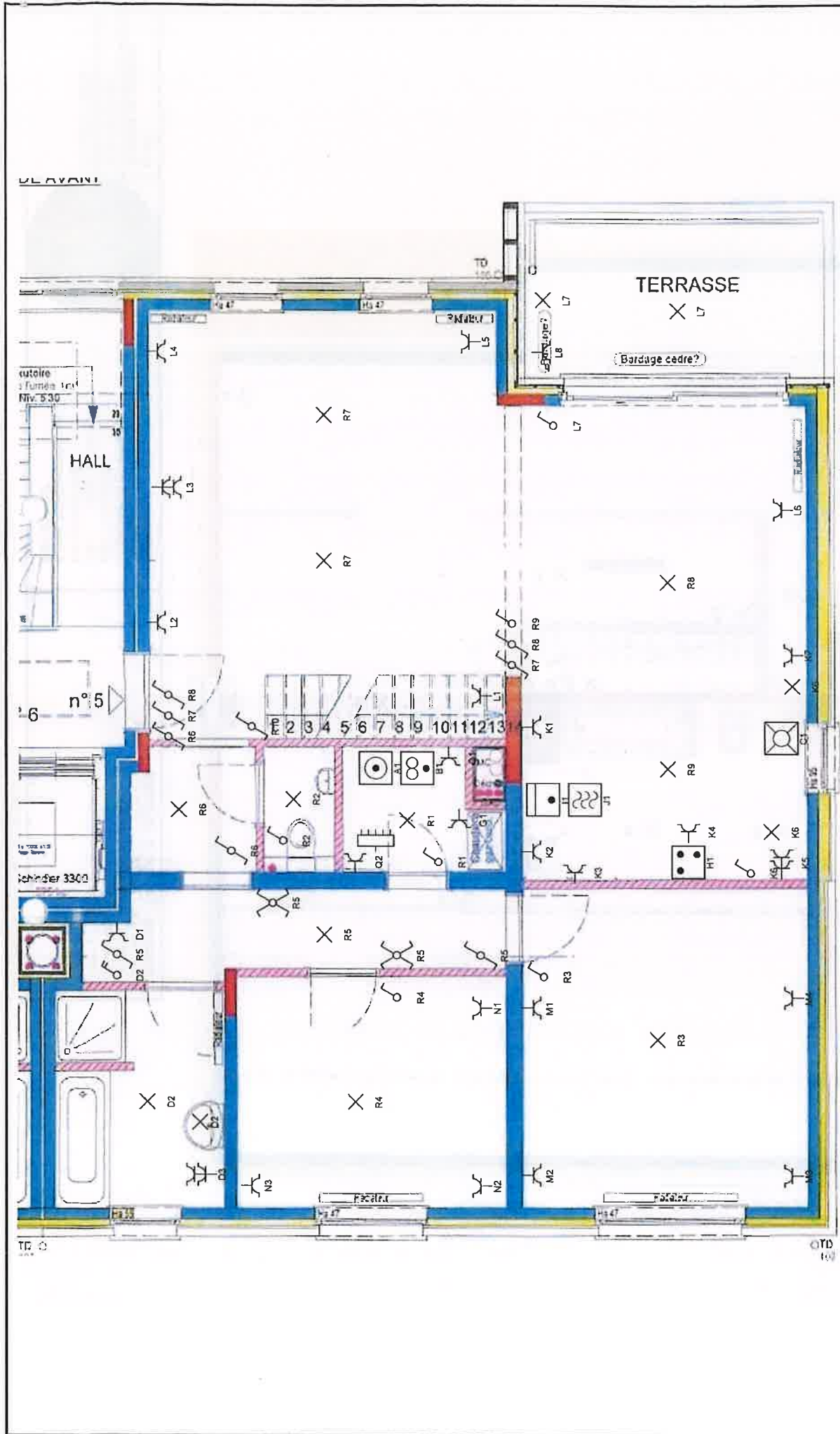
p. 2/4
 Schéma unifilaire
 Date: 01-02-24
 2 x 230V ~ 50Hz



Installateur
 HESBELEC M&M
 Chaussée de Nivelles 46
 4300 WAREMME
 Tél.: - GSM: 0475/515572
 Fax: 019/657958
 e-mail: info@hesbelec.be
 0860.823.827

Adresse de l'installation électrique
 MARCHAL - FINCK
 RUE J-L KEPENNE 14 Boîte 22
 4040 HERSTAL
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Schéma dessiné par: MORREN R.



p. 3/4
 Schéma de position
 Date: 01-02-24
 2 x 230V ~ 50Hz



Installateur
HESBELEC M&M
 Chaussée de Nivelles 46
 4300 WAREMME
 Tél.: - GSM: 0475/615572
 Fax: 019/657958
 e-mail: info@hesbelec.be
 0860.823.827

Adresse de l'installation électrique
MARICHAL - FINCK
 RUE J-L KEPENNE 14 Boîte 22
 4040 HERSTAL
 Tél.: - GSM: -
 Fax: -
 e-mail: -

Schéma dessiné par: MORREN R.

